

Diplôme de formation continue

CAS/DAS en justice restaurative

Médiation pénale et autres interventions
restauratives

Novembre 2024 – Octobre 2025

4 modules - 14 jours de formation

En partenariat avec



ASSOCIATION
POUR LA
JUSTICE
RESTAURATIVE
EN SUISSE

DIPLÔME DE FORMATION CONTINUE

Enjeux

Le système pénal traditionnel se base sur le paradigme de la justice rétributive. Dans ce modèle, la fonction du droit pénal est de préserver les valeurs et les principes définis par l'État en établissant la culpabilité de personne délinquante et fixant la peine prévue par le droit.

Selon le paradigme de la justice restaurative, l'infraction est vue d'abord comme une atteinte aux personnes et aux relations sociales. Faire justice consiste dès lors à donner un rôle central à la victime et à l'auteur-e, afin d'identifier besoins individuels et obligations sociales et permettre la restauration des liens personnels et sociaux.

Des pratiques innovantes, tels les cercles, les conférences de groupe et la médiation restaurative dans un contexte pénal ou carcéral, participent à une nouvelle forme de justice en dialogue, favorisant la participation des personnes concernées et la reconnaissance de leur capacité d'autodétermination en ce qui concerne le règlement des conflits qu'ils ont avec autrui et qui sont nés d'un fait incriminé par le droit pénal. Si la normativité pénale subsiste par la qualification du délit et la menace d'une peine pour son auteur-e, elle se métisse avec l'apport d'une autre normativité axée sur la régulation des conflits dans une instance de communication, l'espace restauratif.

La démarche restaurative permet à la victime, qui exprime clairement son accord, de se réapproprier le conflit et d'en être actrice à part entière. Entendue et comprise, la victime pourra, grâce à la reconnaissance des faits et à la responsabilisation pour l'acte commis, voir satisfait son besoin de justice. La participation volontaire de l'auteur-e le ou la rend aussi acteur ou actrice du processus en se responsabilisant pour les actes commis, en offrant le cas échéant une réparation pour les dommages causés et en prenant concrètement conscience de la dimension affective et sociale de ses actes.

Public cible

Médiateurs et médiatrices FSM (ou formation équivalente) désirant se spécialiser en interventions restauratives et en médiation pénale.

Conditions d'admission au CAS

Les personnes ayant terminé un CAS ou un DAS en médiation d'une autre université ou haute école (ou formation équivalente) peuvent suivre les modules, le séminaire d'évaluation et effectuer les travaux requis et recevront un CAS de l'Université de Fribourg. L'admission fait suite à une décision du Comité directeur.

Conditions d'admission au DAS

Peuvent présenter leur dossier d'admission pour le DAS, les personnes ayant terminé un CAS ou un DAS en Médiation de l'Université de Fribourg.

Objectifs d'apprentissage principaux

Les personnes participant à la formation en justice restaurative seront capables de :

- comprendre le fonctionnement du système pénal
- comprendre les effets de l'infraction sur les personnes (auteur·e·s, victimes, proches)
- identifier et prendre en compte les attentes et les besoins des personnes touchées par l'infraction
- identifier et prendre en compte les spécificités des problématiques sensibles (violence sexuelle, violence conjugale, crimes graves)
- organiser, structurer et diriger une intervention en justice restaurative
- adapter l'intervention aux contextes intra et extra-judiciaires
- maintenir une posture de tiers
- faire évoluer leur pratique et contribuer à la formation (s'autoévaluer, prendre du recul sur ses pratiques professionnelles, conceptualiser ses pratiques en justice restaurative)
- développer un partenariat autour de la justice restaurative (identifier les réseaux professionnels et leurs compétences, construire des collaborations en préservant l'identité de la justice restaurative)
- promouvoir une culture de médiation

Le modèle pédagogique se base sur une alternance de cours théoriques et de mises en œuvre pratique, en favorisant l'interdisciplinarité des participant·e·s.

Collaboration

Cette formation est organisée en collaboration avec l'AJURES, l'Association pour la justice restaurative en Suisse. Cette association a pour but de promouvoir et de mettre en œuvre des processus de justice restaurative tels que la médiation en matière pénale.

CALENDRIER*

Module 1 : Introduction à la justice restaurative

mercredi 6 et jeudi 7 novembre 2024

Module 2 : La méthodologie des interventions restauratives

mardi 7, mercredi 8 et jeudi 9 janvier 2025 / mardi 4 et mercredi 5 février 2025

Module 3 : Les infractions sensibles

mardi 29 et mercredi 30 avril 2025 / lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 juin 2025

Module 4 : Séminaire d'évaluation

mardi 9 et mercredi 10 septembre 2025

*sous réserve de modifications

MODULE 1 : INTRODUCTION À LA JUSTICE RESTAURATIVE

1. JUSTICE RÉTRIBUTIVE ET JUSTICE RESTAURATIVE

Objectifs spécifiques :

Comprendre les étapes juridiques de la commission d'une infraction et son impact sur les victimes et les auteurs ; appréhender le changement de paradigme qu'offre la justice restaurative en définissant l'acte délictueux d'abord comme un problème d'ordre interrelationnel qui implique la victime et l'auteur ainsi que la société/la communauté.

1.1 La justice rétributive :

- Les grands principes du Code pénal suisse
- La procédure pénale : Code de procédure pénale et spécificités du droit pénal pour mineurs
- La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions; la Convention d'Istanbul; EU Victims' Rights Directive
- Les droits de la défense
- Le règlement des effets civils

1.2 La justice restaurative :

- Les principes de la justice restaurative
- L'articulation entre justice rétributive et justice restaurative

2. LES DISPOSITIFS EXISTANTS DE JUSTICE RESTAURATIVE EN SUISSE

Objectifs spécifiques :

Connaître des expériences réalisées à ce jour en Suisse :

- La médiation en matière pénale pour mineurs
- La médiation en matière pénale pour majeurs
- La médiation en contexte carcéral
- La médiation restaurative

MODULE 2 : LA MÉTHODOLOGIE DES INTERVENTIONS RESTAURATIVES

Objectifs spécifiques :

Initier et piloter des processus restauratifs en lien avec des institutions mandantes en prenant en compte les troubles, les traumatismes, les difficultés à dépasser les événements vécus, les attentes, les besoins que l'infraction peut créer tant chez la victime que chez l'auteur, ainsi que pour leurs proches.

2.1 La mise en place de l'intervention

- Les participants aux interventions restauratives et leurs accompagnants
- Les rapports de la personne médiatrice avec l'autorité mandante
- Les entretiens séparés, les entretiens conjoints, la médiation navette, la co-médiation
- Le travail avec les famille/l'entourage en intervention restaurative
- Le consentement au processus
- La fin du processus restauratif

2.2 Les autres dispositifs de justice restaurative

Objectifs spécifiques :

Connaître et mettre en œuvre d'autres expériences de justice restaurative

- Les cercles restauratifs
- Le dialogue restauratif
- La concertation restaurative en groupe

2.3 L'application de la justice restaurative dans différents types de violence

- Le cerveau et son développement - les apports des neurosciences
- Mesures thérapeutiques institutionnelles
- La psychologie des auteurs, des victimes, des proches
- Le passage à l'acte
- Les formes de violence (symétrique et complémentaire, le phénomène d'emprise, etc.)
- Traitement spécifique et préventif des comportements sexualisés chez les mineurs (auteurs et victimes)
- La détection de la violence avant et durant l'intervention; la victimisation secondaire; le stress post traumatique

MODULE 3 : LES INFRACTIONS SENSIBLES

Objectifs spécifiques :

Initier et piloter des processus restauratifs dans des contextes présentant des particularités liées à des caractéristiques personnelles ou à des infractions particulièrement graves.

3.1 Méthodologie applicable en cas d'infractions sensibles

- L'application de la justice restaurative aux violences conjugales et domestiques
- L'application de la justice restaurative aux violences sexuelles
- L'application de la justice restaurative aux crimes graves

3.2 De la justice rétributive à la justice restaurative, mise en œuvre concrète

- Les auditions des victimes
- Le soutien aux victimes d'infraction
- L'application de la justice restaurative dans les rapports citoyens police

3.3 L'impact de la pratique sur la personne médiatrice

- Valeurs, expériences, connaissances, distanciation - traumatisme vicariant
- Les aspects philosophiques et éthiques de la justice restaurative
- La déontologie de la personne médiatrice en justice restaurative ; le contrôle de l'activité de l'intervenant-e
- Les limites de l'intervention restaurative

MODULE 4 : SÉMINAIRE D'ÉVALUATION

- Valeurs, expériences, connaissances, distanciation
- Séminaire de validation de l'auto-analyse réflexive
- Accompagnement du stage et du rapport de stage

COMITE DIRECTEUR

Directrice académique

Joëlle Vuille, Professeure ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg et titulaire de la Chaire de droit pénal et criminologie

Joëlle Vuille est professeure à l'Université de Fribourg, où elle enseigne le droit pénal, la criminologie et les sciences forensiques. Elle a étudié à l'Université de Lausanne où elle a obtenu une licence en droit et un DESS en criminologie, et soutenu une thèse de doctorat sur l'utilisation de la preuve ADN au procès pénal. Elle a également travaillé à la University of California à Irvine et à l'Université de Neuchâtel. Ses domaines de recherche de prédilection sont l'usage des preuves scientifiques au procès pénal et les questions de genre dans la délinquance.

Responsable de formation

Anne Catherine Salberg, Master européen en médiation, formatrice d'adultes, médiatrice et superviseuse FSM

Anne Catherine Salberg possède une licence en droit et un master en études du développement de l'Université de Genève ainsi qu'un Master européen en médiation. Elle est médiatrice FSM, assermentée par le gouvernement genevois sur les tableaux des médiateurs pénaux (2001) et civils (2005). Elle est co-auteurice d'un ouvrage « De la parole des victimes à l'action contre le racisme ». Elle a notamment participé à un programme de formation en justice restaurative en Ukraine, mené sous l'égide de la Confédération (DDC). Elle pratique la médiation dans les contextes de l'entreprise, de la famille ainsi que de la justice pénale des majeurs et des mineurs. Elle est médiatrice restaurative pour l'association AJURES et intervient en milieu carcéral ou hors de toute procédure pénale.

Autres membres

Camille Perrier Depeursinge, Professeure associée, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne

Camille Perrier Depeursinge est Professeure à l'Université de Lausanne depuis 2018. Elle y enseigne le droit pénal général et spécial ainsi que les modes alternatifs de résolution des conflits en matière pénale. Elle a étudié aux Universités de Lausanne et Zurich, avant de rédiger une thèse sur « La médiation en droit pénal suisse » à l'Université de Lausanne. Elle a obtenu son brevet d'avocat en 2012 et exerce en cette qualité depuis, dans une étude de la région lausannoise, principalement en droit pénal. En 2006, elle a travaillé pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda, en Tanzanie. De 2013 à 2015, elle a vécu à Mountain View, en Californie. Elle y a suivi, comme auditrice, de nombreux cours dispensés à l'Université de Stanford et a travaillé comme accompagnatrice à la California School for the Deaf. Elle a contribué à fonder l'AJURES, qu'elle préside depuis sa création en 2015.

André Kuhn, Professeure ordinaire, Faculté de droit, Université de Neuchâtel

André Kuhn est Professeur ordinaire de droit pénal et de criminologie à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, Professeur titulaire de criminologie à la Faculté de droit de l'Université de Genève et Professeur honoraire à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne. Son activité scientifique couvre principalement les aspects criminologiques et légaux de la réaction sociale au crime (pénologie, droit des sanctions, sentencing, modes amiables de résolution des conflits en matière pénale, etc.). Ses enseignements vont de la criminologie à la justice restaurative, en passant notamment par le droit pénal général, le droit des sanctions, la procédure pénale, le droit pénal et la procédure pénale des mineurs.

Gérard Demierre, Médiateur FSM avec spécialisation dans le domaine familial et de la justice juvénile (Bureau de la Médiation pénale pour Mineurs, canton de Fribourg)

Gérard Demierre est licencié en droit de l'Université de Fribourg et a travaillé en tant que greffier du Tribunal des mineurs de Fribourg jusqu'en 2004, avant de se former comme médiateur (reconnu FSM depuis 2002). Il est engagé comme médiateur au Bureau de la médiation pénale pour Mineurs (canton de FR) depuis sa création en 2004. Diplômé en médiation familiale (ASMF) depuis 2012, il exerce également en indépendant dans ce champ de médiation. Membre fondateur de l'Association AJURES, il intervient régulièrement dans les formations à la médiation en Suisse, ainsi que depuis 2016 à l'étranger comme consultant et formateur en médiation pénale dans des missions de la fondation Terre des Hommes et de l'Institut des droits de l'enfant (IDE). Avec l'AJURES, il conduit des médiations restauratives en milieu carcéral en Romandie ou également hors de toute procédure pénale.

Marie-Claire Corminboeuf, lic iur, Médiatrice FSM, Déléguée du Service de formation continue de l'Université de Fribourg

Intervenant·e·s *

Gérard Demierre, Médiateur FSM avec spécialisation dans le domaine familial et de la justice juvénile, Bureau de la médiation pénale pour mineurs, canton de Fribourg

André Kuhn, Professeur ordinaire de droit pénal et de criminologie à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

Camille Perrier Depeursinge, Professeure de droit pénal à l'Université de Lausanne

Anne Catherine Salberg, Master européen en médiation, Médiatrice familiale FSM et Médiatrice en justice restaurative

Joëlle Timmermans, Médiatrice, Formatrice, Directrice de l'Association Le Souffle, Bruxelles, Belgique

Les autres intervenant·e·s sont des experts internationaux de la justice restaurative.

*Sous réserve de modifications

TRAVAUX REQUIS POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME OU DU CERTIFICAT

Evaluations

Une participation active et des travaux intermédiaires en lien avec les modules (lectures) sont attendus (évaluations formatives).

Bilan intermédiaire - auto-évaluation réflexive (4-5 pages) (évaluation certificative).

Un stage est à effectuer et un rapport de stage (environ 25 pages) est à rédiger (évaluation certificative).

Conditions d'obtention du CAS en justice restaurative

Présence et participation active à 80 % des journées de formation.

Validation du travail d'auto-évaluation réflexive.

Stage en médiation pénale/intervention restaurative et rapport de stage.

Conditions d'obtention du DAS en justice restaurative

Obtention préalable du CAS en médiation de l'Université de Fribourg

Présence et participation active à 80 % des journées de formation.

Validation du travail d'auto-évaluation réflexive.

Stage en médiation pénale/intervention restaurative et rapport de stage.

Lieu et horaire

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg, 9h15-17h15.

Finance d'inscription

CHF 6'990.-

Inscription par module

Il est possible de s'inscrire aux modules séparément.

Module 1: CHF 1'350.-

Module 2: CHF 2'950.-

Module 3: CHF 2'950.-

Séminaire d'évaluation: CHF 1'000.-

Modalités d'inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne jusqu'au 3 septembre 2024 : www.unifr.ch/formcont

En complément du formulaire d'inscription, le dossier de candidature doit contenir une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie du diplôme le plus élevé et du CAS en médiation ou de la formation équivalente. Ces annexes doivent également être téléchargées sur le formulaire d'inscription en ligne.

Le comité directeur décide des admissions.

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit.

Frais d'annulation :

Jusqu'à 90 jours avant le début de la formation CHF 300.-

Entre le 89e et le 60e jour avant le début de la formation 20% du montant d'inscription

Entre le 59e et le 30e jour avant le début de la formation 60% du montant d'inscription

Moins de 30 jours avant le début de la formation la totalité du montant d'inscription est due

Exception : proposition d'un-e participant-e de remplacement dont le dossier est accepté par le Comité directeur (dans ce cas-ci, seuls les frais administratifs seront retenus).

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement.

Si le nombre d'inscriptions pouvant être retenues est insuffisant, le Comité directeur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total et immédiat de vos frais d'inscription.

Information et coordination

Service de la formation continue, Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél. 026 300 73 45

E-mail : formcont@unifr.ch